

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :**  
**2020\_1\_6**

Nombre de conseillers en exercice : 7

Présents : 5

Votants : 6

**Objet : Convention**  
**FREDON**

L'an deux mille vingt, le mardi 28 janvier à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 16 Janvier 2020

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien

**Pouvoirs :**

Madame GUILBAUD Marlyse a donné pouvoir à Madame BIRONNEAU Marylène

**Absent(s)** : Madame GUILBAUD Marlyse

**Excusé(s)** : Monsieur LEGEAY Nicolas

**Secrétaire de Séance** : Madame Béatrice COUSSAUD

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention avec FREDON Poitou-Charentes pour la réalisation de la formation pour le renouvellement du certificat individuel pour l'application des produits phytosanitaires en collectivité.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les conditions de la convention pour la réalisation du renouvellement de la formation pour l'application des produits phytosanitaires en collectivité.
- Autorise M. le Maire à signer la convention;

**Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 28/01/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.  
Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot